

CAA SNES-Normandie
28-09-2020.

Préambule : la CAA du SNES-Normandie reprend à son compte *le texte adopté par la CAN* le 16 septembre 2020.

Ce texte action, volontairement court, en fait la déclinaison locale.

La rentrée n'est pas normale, nos métiers sont dévalorisés et dénaturés. Cette situation appelle une réponse forte et construite sur la durée, avec comme perspective une journée d'action nationale d'ici la fin de l'année civile. Dans l'immédiat, le SNES-FSU s'attachera à renforcer la syndicalisation, en intensifiant les contacts avec les collègues par le biais des S1 : les difficultés de ces six derniers mois liées à l'épidémie ont entravé les possibilités de rencontres et d'échanges avec les collègues. Il est urgent de reconstruire le lien entre les personnels et le SNES-FSU. Du matériel national sera fourni à cet effet.

Dans l'académie de Normandie, la section académique proposera aux S1 de tenir des HIS avec l'aide des militants académiques. La baisse du nombre d'adhérents est préoccupante. Une campagne de syndicalisation très large sera menée, à la fois par voie électronique, et par la présence militante dans les établissements. La section académique réfléchit à des modalités pour investir davantage le terrain sur les thématiques concrètes auprès des collègues.

Le calendrier des stages académiques, fourni et varié, est également l'occasion de faire venir des collègues, de faire connaître les mandats du SNES-FSU, de débattre avec la profession et de créer du collectif.

La disparition des CAPA prive la section académique d'un levier important de syndicalisation. L'accompagnement des recours et les actions collectives (stages, HIS, mobilisations) sont des leviers qu'il faut continuer d'actionner.

La question de la revalorisation de nos salaires est centrale. Les annonces récentes du Ministre sur un « Grenelle du métier de professeur » ne constituent pas la revalorisation attendue par nos professions. Le SNES-FSU fera connaître largement ses revendications : demande d'une revalorisation significative et sans contreparties et développera des outils de campagne afin de contraindre le gouvernement à ouvrir des négociations sur d'autres bases.

Cette question de la revalorisation sera abordée lors des HIS proposées dans les établissements. Pourraient également être abordées les questions liées au sens du métier, ainsi que celles portant sur la place du numérique dans nos pratiques professionnelles.

Le SNES lancera, avec la FSU, une campagne forte sur la démocratisation de notre système éducatif, la nécessité d'élévation du niveau de qualification et la lutte contre les inégalités à l'école. Elle s'appuiera sur diverses initiatives dont les États Généraux de l'Éducation prioritaire (janvier 2021). Le SNES propose que la FSU prenne contact avec les autres organisations syndicales, les syndicats lycéens, les fédérations de parents d'élèves pour construire une initiative montrant le besoin d'un effort rapide et significatif pour l'Éducation, grande oubliée du plan de relance.

La section académique apportera son soutien aux 5 SD-FSU de notre académie pour ce travail intersyndical. Elle s'engagera pleinement dans la construction et la réussite des États-Généraux de l'Éducation prioritaire, notamment dans les départements 27 et 76 où celle-ci est très présente.

La crise sanitaire et l'impossibilité d'appliquer les protocoles ont mis au grand jour le désengagement de l'Etat et des collectivités territoriales depuis des années, en terme d'emplois et de budgets. Face à ce constat, le SNES-FSU Normandie mènera une campagne de terrain (avec tracts, motions, courriers, réunion publique, rassemblements...) pour la défense de l'emploi et des services publics.

Le SNES-FSU s'opposera aux tentatives de fermetures de certains recteurs qui entendent déjà profiter de la réforme du lycée pour fermer des classes préparatoires, notamment littéraires. Pour le SNES-FSU, avec l'augmentation du nombre de bacheliers et d'étudiants, la création de la nouvelle filière scientifique MP2I doit se faire par la création de nouvelles classes.

La section académique, avec son secteur "lycées", fera le bilan le plus complet possible des effets délétères de la réforme Blanquer sur les structures et les enseignements. Les stages "lycée" seront des temps forts de partage d'informations et d'analyse.

Dès à présent, le S3 réfléchit à des actions à proposer aux collègues de lycées lors des futures épreuves communes.

Nous devons être très attentifs à la réforme des classes préparatoires qui s'annonce et qui prévoit un tronc commun. Celui-ci entraînera des suppressions de postes dans l'enseignement post-bac qui vont dégrader les conditions pour faire cours et favoriser les concentrations de formation sur des EPLE précis au détriment des étudiants, tandis que jusqu'alors le format et l'organisation facilitaient les relations entre enseignants et étudiants.

Le SNES-FSU continuera d'intervenir pour empêcher la mise en œuvre du rapport Charvet et alertera les S1.

La section académique avec son secteur psy-EN poursuivra la lutte contre la mise en oeuvre du rapport Charvet. Les temps de partage de pratiques seront proposés aux Psy-EN de l'ensemble de l'académie, dans la continuité des échanges entrepris en 2019-2020.

Dans la perspective des élections locales de 2021 (départementales, régionales), les sections départementales et académiques, en lien avec les SD FSU, interpelleront les candidats à ces élections pour porter nos revendications sur leurs domaines de compétences (bâti, personnels territoriaux, matériel pédagogique etc.)

Pour la section académique, cette interpellation doit pouvoir se faire avec les SD-FSU des 5 départements. Les formes de rencontres et d'échanges avec les candidats sont à définir. Selon le matériel national fourni, un matériel complémentaire, répondant aux contraintes et situations locales, sera proposé.

Moyens

La section académique écrira au recteur pour réclamer des moyens de vie scolaire (CPE et AED).

Aucun recrutement supplémentaire d'AED n'a été fait pour assurer cette rentrée exceptionnelle. Le SNES-FSU Normandie est aux côtés des AED afin que leurs droits soient respectés et qu'en aucun cas ils et elles ne soient rendu.e.s responsables de la propagation de la COVID, comme ce qui a pu se passer dans l'Académie d'Orléans-Tours.

Elle sollicitera les SD-FSU afin d'écrire aux collectivités territoriales pour réclamer des moyens exceptionnels de nettoyage et de désinfection.

Convention tripartite.

La logique de contractualisation est une étape clé dans la mise en place d'un néo-management où les moyens dévolus aux EPLE dépendraient de la capacité à remplir les objectifs. Le SNES-FSU s'oppose à cette contractualisation. La section académique alertera les collègues dans les EPLE, notamment les élus en CA, sur ces dangers. Elle proposera des motions réutilisables en ce sens.

Elles s'accompagnent d'un travail de réflexion et de diffusion des idées, à partir du collectif Plus Jamais ça, et dans le cercle le plus large possible, pour des modèles de société alternatifs conjuguant à la fois les impératifs sociaux et environnementaux.

Dans une perspective de construction des mouvements sociaux, la section académique se mandate pour développer au niveau local des collectifs unitaires autour de la campagne "Plus jamais ça".

EPLEI en Normandie :

La région Normandie et le rectorat souhaitent implanter un nouveau lycée à vocation internationale dans le secteur de Bourg-Achard. Si l'implantation d'un nouvel établissement peut améliorer les conditions de scolarisation des élèves de ce secteur, la section académique du SNES-FSU s'oppose à la logique de dérégulation qui l'accompagne (recrutement d'élèves et d'enseignants "sur profil", mise en place de hiérarchies intermédiaires, intrusion de la région et des entreprises dans le champ de la pédagogie, etc...).

AESH :

Alors que le processus de « pialisation » s'est étendu aux cinq départements de l'Académie avec un double objectif d'harmonisation et d'une meilleure gestion, le SNES-FSU, dans le cadre d'un travail militant fédéral avec le SNUipp-FSU, s'est engagé à suivre et à défendre toutes les situations des AESH.

Le SNES-FSU dénonce leur grande précarité et intervient à chaque fois que nécessaire pour défendre leurs droits. L'urgence étant la possibilité d'être recruté-e à temps complet lorsque les AESH le souhaitent et l'amélioration des conditions de leurs rémunérations.

Le SNES-FSU a demandé à la Rectrice un véritable dialogue social avec la mise en place de groupes de travail à fréquence régulière tout au long de l'année scolaire pour pouvoir assurer un véritable suivi des conditions de gestions des AESH.

Vote : Adopté à l'unanimité des 43 votant.e.s.